Nations Unies
ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
QUARANTE-DEUXIÈME SESSION
*Documents officiels**

PREMIERE COMMISSION
45e séance
tenue le
lundi 16 novembre 1987
à 15 heures
New York

COMPTE RENDU STENOGRAPHIQUE DE LA 45e SEANCE

Président : M. BAGBENI ADEITO NZENGEYA (Zaïre)

SOMMAIRE

EXAMEN DES PROJETS DE RESOLUTION ET DECISIONS A PRENDRE A LEUR SUJET (suite)

ORGANISATION DES TRAVAUX

*Le présent compte rendu est sujet à rectifications. Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées, *dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication*, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2-750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un fascicule distinct pour chaque commission.

87-63268 4376v (F)

Distr. GENERALE
A/C.1/42/PV.45
7 décembre 1987

FRANCAIS

La séance est ouverte à 16 h 35.

POINTS 56, 62, 64, 65, 67 ET 69 DE L'ORDRE DU JOUR (suite)

EXAMEN DES PROJETS DE RESOLUTION ET DECISIONS A PRENDRE A LEUR SUJET

Le PRESIDENT : La Commission va poursuivre et terminer la troisième phase de ses travaux, c'est-à-dire l'examen des projets de résolution relevant des points 48 à 69 de l'ordre du jour. A cet effet, elle va prendre une décision sur le projet de résolution A/C.1/42/L.65/Rev.1. Je donne la parole aux représentants qui souhaitent faire une déclaration à un autre titre que celui d'une explication de vote.

M. GRANGER (Etats-Unis d'Amérique) (interprétation de l'anglais) : Le 6 novembre, ma délégation a soumis à l'examen de la Première Commission un projet de résolution concernant le libre échange de vues sur les questions de désarmement et les questions de sécurité connexes. Nous avons été honorés de voir le Canada, la République fédérale d'Allemagne, la Grèce et l'Italie se joindre à nous pour parrainer ce projet de résolution. Depuis lors, nous avons été heureux de voir les Pays-Bas se porter coauteur de ce texte.

Nous avons consulté beaucoup d'autres délégations à propos du projet de résolution et il en est résulté un projet révisé - A/C.1/42/L.65/Rev.1 présenté le 12 novembre. Le projet révisé reprend, pour une large part, les suggestions faites par de nombreuses délégations, notamment celles de pays neutres et non alignés et celles de pays membres du Traité de Varsovie. Par la suite, nous avons appris avec satisfaction qu'un grand nombre de délégations, représentant un large éventail de vues sur les questions qui préoccupent la Commission, étaient en mesure d'appuyer le texte révisé.

Malheureusement, certaines autres délégations n'ont pas apprécié à sa juste valeur la souplesse dont nous avons fait preuve en cherchant à tenir compte de leurs préoccupations. Ces délégations ont indiqué leur intention de présenter des amendements au projet de résolution A/C.1/42/L.65/Rev.1. S'ils étaient adoptés, ces amendements auraient pour effet de modifier totalement la nature de notre projet de résolution. Nous ne saurions l'accepter.

L'une des critiques formulées par certaines délégations à l'égard de ce projet est qu'il porte sur des questions des droits de l'homme qui relèvent plutôt d'autres instances. Cependant, l'un des amendements proposés dans le document A/C.1/42/L.81 aurait pour effet de mettre l'accent sur un nouveau droit, le droit

M. Granger (Etats-Unis)

qualifié d'"inaliénable", un droit qui, à notre connaissance, ne figure dans aucune déclaration ni pacte relatifs aux droits de l'homme acceptés sur le plan international.

D'autre part, le rapport entre le libre échange de vues, évoqué dans le projet de résolution A/C.1/42/L.65, et la préoccupation relative à la sécurité internationale a été reconnu notamment dans l'Acte final d'Helsinki, en 1975, et dans la résolution 37/100 J adoptée par consensus, en 1982, par l'Assemblée générale.

Une autre proposition figurant dans le document A/C.1/42/L.81 tend à supprimer toute allusion aux questions de sécurité internationale autre que celle de désarmement. Cette proposition nous semble bien étrange. Selon nous, le désarmement est lié à la sécurité internationale et ne saurait être traité hors du large contexte des questions de sécurité internationale. Autrement, se ferait jour une tendance à ne pas traiter le désarmement de manière réaliste.

Plus troublant peut-être est la proposition tendant à supprimer le paragraphe 1 du dispositif du projet de résolution A/C.1/42/L.65/Rev.1. Aucune explication convaincante n'a été avancée à l'appui de cet amendement qui aurait pour conséquence de supprimer l'une des principales dispositions du projet de résolution, disposition qui a trait aux questions relatives à la liberté d'expression et à l'ouverture. Or, ma délégation pensait que cette notion était d'une extrême importance pour tous les peuples et tous les Etats Membres de l'Organisation et s'appliquait tout particulièrement à nos travaux. Nous constatons avec regret que nous avons peut-être fait preuve d'un trop grand optimisme.

Je voudrais souligner que notre délégation a accepté de remplacer le paragraphe 4 du dispositif du projet de résolution A/C.1/42/L.65 par le libellé du paragraphe 2 du dispositif de la résolution 37/100 J. Je voudrais également signaler que d'autres modifications ont été apportées au projet de résolution A/C.1/42/L.65 pour tenter de concilier les vues exprimées dans le document A/C.1/42/L.81. Il s'agit de l'insertion, dans l'ensemble du texte, du mot "internationale" avant le substantif "sécurité", cela afin d'éviter tout malentendu sur nos intentions;

M. Granger (Etats-Unis)

Le paragraphe 1 a subi d'importantes modifications, afin qu'il reflète plus expressément le sujet fondamental du projet de résolution, ainsi que les paragraphes 2 et 3 pour en préciser l'objectif. Comme je l'ai fait observer, la souplesse dont les auteurs du projet de résolution A/C.1/42/L.65/Rev.1 ont fait preuve n'a pas trouvé d'écho auprès des auteurs des amendements figurant dans le document A/C.1/42/L.81. Nous regrettons vivement que pas même nos tentatives tardives pour arriver à un compromis n'aient trouvé un accueil favorable et que la position de certains pays non alignés se soit même durcie au cours des consultations. Les auteurs du projet de résolution A/C.1/42/L.65/Rev.1 ont donc décidé de ne pas le mettre aux voix.

En conclusion, la délégation des Etats-Unis ne peut manquer de dire combien elle est déçue de la vigueur avec laquelle certaines délégations se sont opposées à un projet de résolution qui, nous l'aurions cru, s'appuie sur des principes et des aspirations auxquelles nous avons tous souscrit. Il est du reste étrange que ce projet de résolution ait été le seul, à la présente session, à avoir donné lieu à des amendements qui visaient à en modifier totalement la nature. Mais peut-être n'y a-t-il pas lieu d'être trop surpris.

M. MacKINNON (Canada) (interprétation de l'anglais) : Le deuxième alinéa du préambule du projet de résolution A/C.1/42/L.65/Rev.1 note qu'une discussion et un débat éclairés et ouverts sur tous les points de vue relatifs aux questions de désarmement et aux questions de sécurité internationale connexes contribuent à mieux faire comprendre ces questions et doivent exercer une influence positive sur l'adoption de mesures constructives de limitation des armements et sur le progrès en matière de désarmement.

Nous estimons qu'il s'agit là pour le moins d'une atténuation d'un concept extrêmement important et fondamental. Aussi regrettons-nous vivement que l'on n'ait pu parvenir en Commission à un accord sur un projet de résolution de fond relatif au libre échange de vues sur le désarmement et à des mesures de sécurité connexes.

Le PRESIDENT : Les membres de la Commission ont entendu les déclarations faites sur le projet de résolution A/C.1/42/L.65/Rev.1. Ils savent donc que ce projet de résolution, qui a été présenté au cours de la 5e séance de la Première Commission le 6 novembre 1987, avait au moins six auteurs et qu'il portait sur le désarmement général et complet. A ce projet ont été ajoutés des amendements

Le Président

qui ont été publiés dans le document A/C.1/42/L.81. Les auteurs de ce projet de résolution ont donc exprimé leur désir de ne pas insister pour que le projet de résolution A/C.1/42/L.65/Rev.1 soit mis aux voix ou adopté par la Commission. Par conséquent, la Commission n'aura pas à prendre une décision sur ce projet de résolution ni sur les amendements.

Si tel est l'avis de la Commission, je considérerai que ce projet de résolution n'est pas mis aux voix.

Il en est ainsi décidé.

ORGANISATION DES TRAVAUX

Le PRESIDENT : Nous venons de terminer la troisième phase de nos travaux, à savoir l'examen et l'adoption des projets de résolution portant sur les points 48 à 69 de l'ordre du jour relatifs au désarmement.

Conformément à notre programme de travail, nous entamerons demain le débat général sur le point 70 de l'ordre du jour, intitulé "Question de l'Antarctique", et nous passerons ensuite aux derniers points qui nous restent à examiner : les points 71, 72, 73, relatifs à la sécurité internationale.

J'aimerais maintenant récapituler brièvement la situation et faire part aux membres de quelques observations personnelles sur ce que nous avons accompli, ces dernières semaines. A la session en cours, la Commission a été saisie de 77 projets de résolution et de deux projets de décision sur des questions de désarmement. Bien que le nombre de projets de propositions soumis cette année ait été légèrement supérieur à celui de l'année dernière, la Commission semble néanmoins fait oeuvre novatrice quant au nombre total des projets de proposition finalement adoptés. En fait, sur 79 projets de proposition présentés cette année, la Commission en a adopté 63, dont 25 sans vote, tandis que les auteurs des 16 projets n'ont pas insisté pour que ceux-ci soient mis aux voix.

Cette année encore, la Commission a été saisie d'un grand nombre de questions complexes qui préoccupent vivement la communauté internationale, comme en témoignent la plupart des propositions appelant des mesures concrètes dans le domaine de la limitation des armements et du désarmement en général. Parmi les nombreuses propositions visant à adopter d'urgence des mesures en vue de résoudre les problèmes les plus pressants, je voudrais mentionner celles qui portent sur la cessation des essais nucléaires, la cessation de la course aux armements nucléaires et la prévention d'une guerre nucléaire, la prévention d'une course aux armements

Le Président

dans l'espace, la conclusion d'une convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication et du stockage des armes chimiques, les mesures de vérification, les mesures de confiance et le désarmement classique et, enfin, les efforts régionaux.

Certaines des propositions examinées reflétaient les faits nouveaux encourageants qui ont été enregistrés sur la scène internationale, notamment les progrès accomplis dans les négociations entre l'Union des Républiques socialistes soviétiques et les Etats-Unis d'Amérique. L'importance particulière que les Etats membres de la Commission attachent à ces négociations s'est traduite dans un projet de décision proposé par le Président, dans lequel il est demandé aux deux Etats de n'épargner aucun effort pour conclure un traité relatif à l'élimination de leurs missiles de portée intermédiaire et de portée plus courte et de faire de même tout leur possible pour conclure un traité concernant des réductions de 50 % de leurs armes stratégiques offensives. Sur recommandation de la Première Commission, ce projet de décision a ultérieurement été adopté sans vote, à la 46e séance plénière de l'Assemblée générale le 21 octobre 1987. Malgré les efforts soutenus de toutes les délégations, la Commission n'a cependant pas pu réaliser une convergence de vues sur les deux autres projets de résolution concernant les négociations bilatérales relatives aux armements nucléaires, et la Commission n'a donc pas été en mesure d'élaborer un texte unique sur cette importante question.

Au début de nos travaux, j'ai exprimé l'espoir que nous profiterions des tendances favorables de la conjoncture internationale et que nous ferions le maximum pour mener les travaux de la Commission de façon constructive et méthodique et avec la souplesse nécessaire requise afin de parvenir à des résultats valables dans l'examen de tous les points inscrits à notre ordre du jour. J'espère que les membres conviendront avec moi que les faits positifs nouveaux intervenus au cours des derniers mois ont eu un impact positif sur la conduite de nos travaux, à la présente session.

Le Président

En faisant le point de la situation, je tiens à exprimer ma profonde gratitude, d'abord au Secrétariat - au Secrétaire général adjoint chargé du désarmement, M. Akashi; au Secrétaire de la Commission, M. Kheradi, ainsi qu'à tout le personnel qui les entoure. J'aimerais également exprimer ma profonde gratitude à tous les membres du Groupe des Amis du Président ainsi qu'à toutes les délégations, pour leurs efforts ardus et patients, qui nous ont permis d'harmoniser les positions et de rechercher un consensus chaque fois que possible. J'aimerais également remercier les autres membres du Bureau qui m'ont assisté si efficacement tout au long des consultations que nous avons tenues. Ces efforts ont abouti à fondre plusieurs projets de résolution qui étaient soumis au titre du même point de l'ordre du jour et à adopter sans vote un nombre considérable d'entre eux.

C'est ainsi qu'en dépit de la complexité de la question considérée, la Commission a pu adopter une seule résolution sur la prévention de la course aux armements dans l'espace. Je tiens aussi à mettre l'accent, en particulier, sur les progrès qui ont été accomplis cette année dans l'adoption de résolutions uniques dans deux domaines d'intérêts distincts concernant les armes chimiques ainsi que sur les armements navals et le désarmement, la vérification, la Campagne mondiale pour le désarmement et les informations objectives sur les questions militaires.

En revanche, en dépit des efforts très sincères de tous les intéressés, la Commission n'a pas pu adopter un texte de synthèse unique sur une interdiction complète des essais nucléaires. Néanmoins, nous savons tous que des progrès sensibles ont été faits vers l'élaboration d'un texte commun. J'espère donc sincèrement que nous pourrons à l'avenir rapprocher plus encore nos vues sur une question aussi cruciale afin de progresser encore davantage lors de notre prochaine session.

Mesdames et Messieurs les représentants, comme vous le savez, nous avons par ailleurs adopté un projet de résolution sur la troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement, qui se tiendra du 31 mai au 25 juin 1988. Les résultats de nos travaux lors de cette quarante-deuxième session contribueront, je n'en doute point, de façon positive à la prochaine session extraordinaire qui définira pour le futur de nouvelles directives pour le désarmement.

Enfin, puis-je vous rappeler que, l'an dernier, vous aviez demandé à la Commission de poursuivre l'examen de la question de l'amélioration et de la

Le Président

rationalisation de méthodes de travail, ce en tenant compte de suggestions formulées par le précédent président de cette commission ainsi que de celles figurant dans le document A/C.1/39/9 et dans le rapport de la Commission du désarmement de cette année. Lors de cette quarante-deuxième session, nous avons tenu plusieurs séries de consultations sur ce thème, en particulier dans le cadre du Groupe non restreint des Amis du Président et un projet de résolution traitant spécifiquement de ce sujet fut même adopté dernièrement. La Commission du désarmement ainsi que d'autres instances continueront d'ailleurs très probablement d'en discuter. A cet égard, je pense avoir ultérieurement de plus amples informations à fournir à la Commission si cela s'avère nécessaire.

J'aimerais également souhaiter bon retour à nos collègues de Genève, dont la plupart vont nous quitter et leur dire que nous les attendons tant pour les travaux de la Commission du désarmement que pour les commissions préparatoires relatives à la troisième session extraordinaire consacrée au désarmement.

Avant de lever la séance, je rappelle que les délégations suivantes se sont inscrites pour la prochaine séance de la Commission qui se tiendra demain matin à 10 heures et qui examinera le point 70 de l'ordre du jour intitulé "Question de l'Antarctique" : Antigua-et-Barbuda, Malaisie, Sri Lanka, Ghana, Pakistan et Rwanda. Je demanderai aux délégations désireuses de prendre la parole sur ce point de bien vouloir se faire inscrire le plus tôt possible auprès du Secrétariat.

La séance est levée à 16 h 55.